

AMBITIONS POUR UN COMMERCE INNOVANT









COFOR du 12 octobre 2017



SOMMAIRE

- Actualité formation des entreprises
- Informations de l'Alliance du commerce
- Dossiers d'actualité emploi et formation









1. Actualité formation des entreprises

- Tour de table sur les dossiers formation en cours dans les entreprises, et points particuliers sur :
- Projets formation pour 2018
- Formation sur l'accueil des personnes handicapés dans les ERP
- Mise en place de modules courts en ligne
- Besoins en matière de certification









CPF: Critères de prise en charge (FEH)

Critères applicables jusqu'au 31 décembre 2017

Période de professionnalisation

o PP qualifiante : 20 €/heure

o PP certifiante : 20 €/heure

○ PP inventaire : 20 €/heure

o PP CQPI : 20 €/heure

o Formation tuteur : 20 €/heure

O Abondement CPF : 20 €/heure

Compte personnes de formation

- Maintien du plafond de 120%
- Prise en charge maximum à 40€/heure
- Prise en charge des salaires à 15€/heure
- Abondement CPF à 150 heure
- Maintien de l'abondement PP 150 heure









CPF : Critères de prise en charge (UCV)

Période de professionnalisation

o PP qualifiante : 20€/heure

o PP certifiante : 20 €/heure

o PP inventaire : 25 €/heure

o PP CQPI : 20 €/heure

o PP VAE : 60 €/ heure

Compte personnel de formation

Coûts pédagogiques : 60 €/heure

Abondement

Prise en charge salaires









• CPF : Démarche inscription de formations à l'Inventaire

Rappel:

- Possibilité d'émettre un avis favorable pour l'inscription de certifications à l'Inventaire de la CNCP
- Les certifications inscrites à l'Inventaire peuvent être ajoutées aux listes CPF de branche

=> Proposition de démarche : demande d'une ou plusieurs entreprises que les certifications soient inscrites à l'Inventaire + avis favorable de la CPNEFP









 Retours sur les premières expérimentations du CQPI Vendeur Conseil en Magasin









 Signature de l'EDEC interbranches avec la Ministre du travail le 4 octobre











 Signature de l'EDEC interbranches avec la Ministre du travail le 4 octobre

Rappel des objectifs :

- o Réalisation d'une étude sur l'impact du digital et cartographie des métiers du web
- Possibilité de financement d'ingénierie pédagogique de formations
- Possibilité de réaliser un diagnostic pour les entreprises

(Voir plaquette)









Suivi des études confiées à l'observatoire prospectif du commerce

Etudes interbranches

- Etude sur le handicap
- Etude sur l'impact du digital
- Cartographie des métiers du web

Etudes branches (UCV et FEH)

- Etude sur l'attractivité des métiers
- Etude sur les métiers en tension









Taxe d'apprentissage

Rappel:

- Décisions de versement des fonds libres de la taxe d'apprentissage
- Critères décidées en CPNEFP
- Les OPCA interpro n'ont plus la possibilité de collecter la taxe d'apprentissage
- ⇒ Campagne du FORCO pour la collecte 2018
- ⇒ Validation de la plaquette à destination des entreprises









3. Dossiers d'actualité emploi et formation

Réforme sur la formation / apprentissage

Plusieurs pistes de réformes









3. Dossiers d'actualité emploi et formation

Nouvelles modalités de mise en œuvre de la VAE

VAE : un décret du 4 juillet 2017 actualise les conditions de mise en œuvre et introduit un Cerfa unique de demande de recevabilité

Les points principaux :

- o Démarche de simplification
- Elargissement des expériences prises en compte
- Procédure détaillée
- Examen de la recevabilité et notification
- Précision sur la validation compléte
- Précisions sur la prise en charge de la VAE















